

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SITUE DANS LE BOIS DE LA
COUDOULIERE ACCUEILLANT UN PARC D'AVENTURE

La Commune est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 18 026 m² situé dans la forêt communale de la coudoulière. La Commune lance une procédure de mise en concurrence afin de mettre à disposition ce terrain accueillant un parc d'aventure.

- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION

Commune de SIX FOURS LES PLAGES

B. P. 97

83183 SIX FOURS CEDEX

Téléphone : 04.94.34.93.96

- OBJET :

Mise à disposition d'un terrain de 18 026 m² accueillant un parc d'aventure.

- LIEU D'EXECUTION : Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Terrain situé dans la forêt communale du Bois de la Coudoulière à SIX FOURS LES PLAGES.

- NATURE DES PRESTATIONS :

Mise à disposition d'un terrain afin d'y exploiter un parcours acrobatique en forêt.

-ETENDUE :

La superficie du terrain est de 18 026 m² avec une zone de 3 000 m² fermée par une clôture en bois afin de sécuriser les parcours enfants et les zones de départ et d'arrivée.

- DUREE

La durée est fixée à CINQ ANS à compter du 1er juin 2027.

- REDEVANCE

En contrepartie du droit d'occuper le Domaine Public, l'occupant devra acquitter auprès de la Commune une redevance dont les candidats proposeront le montant en fonction d'un seuil minimum qui est de 16 500 euros par an.

Cette redevance annuelle sera révisable automatiquement chaque année en fonction de l'augmentation du prix des billets d'entrée.

PRESENTATION DES OFFRES

Les offres peuvent être présentées par une ou plusieurs personnes physiques en nom propre ou par une personne morale. Les candidats devront présenter des garanties professionnelles et financières.

RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il peut être obtenu :

- sur le site officiel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES (<https://www.ville-six->

fours.fr) ,rubrique "ma mairie" puis "démarches" puis "avis de mise en concurrence".

- ou bien obtenu à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Service Affaires Générales

Résidence Mistral au 1er étage

135 rue cauquière

83140 SIX FOURS LES PLAGES

Tél. : 04.94.34.93.96

Horaire d'ouverture du bureau : 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

ATTENTION : horaire d'été du 6 juillet 2026 au 28 Août 2026 : 7h45 à 15h

Les candidats sont invités à consulter régulièrement le site internet de la ville de Six Fours les Plages afin de prendre connaissance des éventuelles modifications ou informations complémentaires relative à la consultation.

- CRITERES DE CHOIX DU CANDIDAT

Les critères de choix sont les suivants par ordre décroissant d'importance :

- Qualité du projet d'exploitation (60 %) sur la base du cadre de réponse et des éléments remis dans l'offre
- capacités professionnelles et financières (20%)
- Montant de redevance proposée justifiée par un budget prévisionnel et les éléments financiers fournis (20%)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026 à 12 heures.

Le dossier devra être transmis sous pli fermé à l'adresse par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :

MAIRIE DE SIX - FOURS - LES - PLAGES

Service Affaires Générales

Hôtel de Ville

Place du 18 juin 1940 BP 97

83 183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX

- soit déposé contre récépissé **pendant les heures de bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16 h.**

ATTENTION : horaire d'été du 6 juillet 2026 au 28 Août 2026 : 7h45 à 15h

Résidence Mistral

Service Affaires Générales

1er étage

135 rue de la cauquière

83140 SIX-FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante : «**Mise à disposition d'un terrain situé dans le Bois de la Coudoulière pour l'exploitation d'un parc d'aventure - ne pas ouvrir »**»

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Une commission ad'hoc composée de trois élus désignés par le Maire de la Commune procédera à l'analyse des offres et proposera un choix.

-DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : le 30 juillet 2026